

Séance du 31 mai 2012

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 mai 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, MM. Gastambide, Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à M. Millet-Barbé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; M. Etcheto à Mme Capdevielle.

**EXCUSEES** : Mmes Pibouleau-Blain, Loupien-Suarès.

**SECRETAIRE** : M. Jaussaud.

Mme Boé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE** – Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la ville.

Comme suite aux délibérations des 2 février 1994, 21 mars 2002 et 22 décembre 2005 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les nouvelles demandes déposées. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter pour les travaux réalisés.

PROPRIETAIRES	ADRESSES	MONTANTS TRAVAUX TTC (en €)	MONTANTS SUBVENTIONS (en €)		
			Montants possibles	Plafonds	Montants retenus
DESMUE Olivier	2, bd Alsace-Lorraine	6 232,47	481,50	22 440,00	<b>481,50</b>
SARL ARTIGA	18, rue Argenterie	14 280,00	4 284,07	4 950,00	<b>4 284,07</b>
PACT-HD	5, rue du Couvent	3 500,00	567,06	9 900,00	<b>567,06</b>
MIHURA Jacques	10, rue de la Monnaie	11 196,48	535,00	9 504,00	<b>535,00</b>
BECQUET Patrick	23, rue Pontrique	17 115,00	3 955,19	4 950,00	<b>3 955,19</b>
MUSSI Jacques	12, rue Frédéric Bastiat	4 205,00	506,40	15 840,00	<b>506,40</b>
AUDREN	38, rue des Cordeliers	4 476,94	513,60	45 144,00	<b>513,60</b>
PERON Philippe	31, rue des Basques	4 774,93	696,30	3 168,00	<b>696,30</b>
LEMAIGNAN Martine	20, rue Bourgneuf	5 862,26	770,40	4 752,00	<b>770,40</b>
MANOIR DE FRANCE	10, rue Port de Castets	105 706,00	9 791,56	20 790,00	<b>9 791,56</b>

Travaux devant être commencés avant le 1<sup>er</sup> juin 2013

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de Bayonne, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

Le montant total des subventions pour cette séance est de 22 101,08 €, induisant un montant total de travaux de 177 349,08 €.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.